

quellum (1). Et Brunehautpré, dans le Pas-de-Calais, peut produire une curieuse série d'anciennes graphies (*Burnempré* en 1203, *Brunelpré* en 1207, *Burnelpré* en 1229, *Brunelli pratum* en 1248, *Burneaupré* en 1250, *Burgniaupré* en 1318, *Brunelpratum* 1361), qui prouve, comme l'a déjà relevé A. VINCENT, que la forme actuelle *Brunehaut* a remplacé, par étymologie populaire, un nom d'homme, *Bruneau* (2).

En voilà assez, je crois, pour démontrer que le *Burnontige* de Ferrières peut très vraisemblablement, de même que le *tige de Burnon* de Héron, être considéré comme un « tige de Brunehaut ».

Je n'ai pas connaissance d'un chemin présumé romain passant par Burnontige. Il est à noter, cependant, que nous sommes ici entre deux routes romaines reconstituées par GAUCHEZ (3) : sa voie VII, de Reims à Cologne, par Marche, Hotton, Fisenne, Stoumont et La Baraque Michel, et sa voie XVIII, se détachant de la précédente à Hotton, pour atteindre Juliers par Ny, Wéris, My-Ville et Aywaille. Sis à quelque 5 ou 6 kilomètres de chacune de ces voies, Burnontige a fort bien pu se trouver à un chemin de traverse réunissant les deux routes.

De même, sur le ban de Héron, le chemin-tige de Burnon était peut-être un diverticule de la route de Ciney à Braives, que GAUCHEZ fait passer par Héron, où elle est jalonnée par une tombe nivelée en 1845.

Si je ne me suis pas trompé dans mon hypothèse, le *Burnontige* de Ferrières et le *chemin-tige de Burnon* de Héron fourniraient donc deux intéressants synonymes régionaux, particuliers au Pays de Liège, de l'appellation, si répandue au loin, de *Chaussée Brunehaut*.

(1) DE GOURGUES, *Dict. top. du dép. de la Dordogne*, 1873, p. 38.

(2) DE LOISNE, *Dict. top. du dép. du Pas-de-Calais*, 1907, p. 73 ; A. VINCENT, dans *Revue de l'Univ. de Bruxelles*, 1927, n° 3.

(3) *Topogr. des voies romaines de la Gaule Belgique*, Anvers, 1882, pp. 171 et 258.

Glanures toponymiques (1)

par EDGARD RENARD

A propos de Fouarge

Complétons d'abord la partie documentaire de la « glanure » consacrée à ce mot dans ce *Bulletin*, t. IX, pp. 191-193 :

Dans un passage de Gilles d'Orval relatif à la délimitation du comitatus de Brunengeruz et reproduit par Grandgagnage, on lit : « ad rupem quae vocatur *Sotaelfouarge* ». Nous pensons bien qu'on n'a pas identifié encore ni *Brunengeruz*, ni *Sotaelfouarge*, ce dernier devant être cherché, semble-t-il, dans la province de Namur. Grandg. décompose le mot en *soteal-foirge* et l'explique par : forge du *sotai* (= lutin). Voyez son *Mémoire sur les anciens n. de lieux*, p. 106, et son *Vocabulaire des anciens n. de lieux*, p. 183. — A Vottem : « curtem dictam del favarge » 1348 et « ruelle qui tend delle Favarge à Cronmouse » 1533 (*Topon. de Vottem*, pp. 30 et 33). — A Milmort : « super curtem del favarge » 1349 St. Hesb., 109. — « maistre Joban del Fanarge [lisez Favarge] » est membre d'une cour de justice à Hermée en 1358 (*Cart. du Val-Benoît*, p. 488). — A Jalhay : « picche de terre en Helivier, en lieu condist as favarges » 1374 (*Topon. de Jalhay*, p. 37). — « Hannet Fanairge [lisez Favairge] », masuir de Jupille en 1396, est cité dans le *Cart. du Val-Benoît*, p. 716. — Jean d'Outremeuse écrit : « si aloit [Johain Colay] adont ale fav...ge à Huy pour faire rachereir ses fiers et son martel » (*Chronique*, IV, 169) ; l'éditeur, S. Bormans, fait observer que le mot tombe dans une piqûre de ver, puis il ajoute : « il faut lire *favarge* = *faurge*, *farge*, *forge* ». Voici le passage correspondant

(1) Ces notes font suite à celles qu'a publiées ce *Bulletin*, t. IX (1935), pp. 183-209, et t. X (1936), pp. 363-385.

de la *Geste de Liège* (vv. 24785-6, *ibid.*, III, p. 459) : « S'aloit à la fouarge à Huy desous chastel / Pour faire rachereir ses fiers et son martiel » ; l'éditeur note en bas de page : « *Fouarge* me paraît être la forme wallonne de forge ; le nom existe encore à Huy ». Dans son *Glossaire de la Geste de Liège*, Schéler donne ce commentaire : « La conversion de *forge* en *foirge* est conforme à la phonétique wallonne, mais le traitement bissyllabique de la diphtongue *oi* (*ou-a*) est une licence assez grossière. Aussi, je pense que l'auteur a écrit en réalité : *Si aloit à la foirge* (ou *foirge*) ». — A Plainevaux : « maison, jardin, preit et pré condist la tenure del favarge audit Strouvea » 1544 O Plainevaux 3, 1^{er} oct. ; « fauarge » en 1570 et « fouarge » 1666. — A Dolembreux : « trois journal de sartaiges gissante en lieu dite a stoux des fouarge, pardesoub la hayes des chaisnes » 1586 (*Top. de Dolembreux*, p. 68). — A Sprimont : « une autre pièce de terre située [sous, sur?] le thier de Ferveges » 1787 Matricule du Limbourg, Registre de Sprimont, f^o 517. Au f^o 561 du même registre est mentionné un « Jean Fouarge ». — A Tavieren-Condroz : « la maison et heritaiges qu'on dist la foarge » 1584. — Notre collègue M. M. Ponthir nous signale à Montegnée : « en lieu dit aux fouwages... en lieu dit dans la ruelle des fouwarges » 1763 ; « la cour de fouarge » 1789 ; « au lieu dit au fouwarges » 1791. — Pour Kemexhe, M. Herbillon a relevé : « le cur del favarge » 1331 ; « Lambier delle Fawarge » 1414 ; « la Fouarge Renier » XVIII^e siècle. — M. L. Remacle a noté dans les registres scabinaux de Roanne : « la maison, le fourny et sa fawaige » 1553 ; « dans sa favage... en traviallant aux favage en faisant des claux » 1624. — A Wandre : « Favage », forme cadastrale. — A Francorchamps : *lu favådje* ; « ens es fawaige... en favage » 1585 ; « fovaige » 1793. A Counson y voyait un dérivé de *jugus*, hêtre (BSLW, t. 46 [1906], pp. 246-7). — Enfin, M. E. Legros nous signale, à Jodoigne, le patronyme Favauge (prononcez *Favådje*).

Dès l'apparition de notre « glanure », nous apprenions que le mot survit dans le l.-d. *èl fouwådje* à Oneux-Comblain et dans *tchamp dès fowådjes* à Stoumont. Devant ces formes populaires bien authentiques, l'explication que nous avions tentée s'avérait caduque. Il fallait donc revenir à la glose de notre *Toponymie de Vottem* (p. 33) : « ancien liégeois *favarge* = forge ; conservé dans le patronyme *Fouarge* ».

* * *

Depuis lors, M. DELBROUILLE a publié, dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (20^e année, pp. 131-137), un article intitulé « D'où vient Fouarge ? » On y apprend que *favarge / faverge* est bien connu en France : il y survit dans bon nombre de noms de lieux, il figure même dans les textes littéraires du moyen âge, ainsi que le verbe *favergier* dont il est le déverbal. *Favarge* a bien le sens de *forge*, mais notre essai d'interprétation était erroné. Voilà une bonne mise au point : nous nous réjouissons de l'avoir provoquée.

M. D. ne se borne pas à redresser notre erreur. Après avoir promené son lecteur, « faverge » au vent, dans toute la partie est de la France, il nous adresse, en bouquet, de graves reproches : nous n'avons pas tenu compte prudemment de nos graphies, nous avons négligé la phonétique, nous n'avons pas recouru aux sources courantes de documentation, nous nous mettons des œillères au cours de nos modestes travaux de toponymie locale (voir l'article cité, p. 137 in fine).

M. D. est un gros personnage dans le landerneau des wallonisants liégeois ; le ton de sa note est sans aménité ; ses reproches jettent la suspicion sur la valeur de nos recherches. Pour une fois, il faut bien, surmontant notre répugnance pour ce genre d'exercice, voir ce que vaut la leçon.

Passons sur l'ironie des considérations liminaires où, après l'éloge de notre modestie, de notre réalisme, de nos excellentes intentions, on nous accuse aussitôt de glisser sur le terrain des propositions téméraires, de faire fi du témoignage des textes pour avancer une explication sans fondement aucun, celle de *Fouarge*. Cet humour n'est pas inédit : *mutatis mutandis*, les mânes de Gilliéron en sauraient bien que dire et l'on a fort goûté, en France, l'atticisme de M. D. (1).

(1) Voyez, dans le BDW, 17^e année (1932), p. 141, et une appréciation sommaire de M. MARIO ROQUES dans la *Romania*, t. 61 (1935), p. 250.

En tête de nos « glanures », nous écrivions : « On y relèvera sans doute mainte insuffisance d'analyse, mainte erreur d'interprétation : l'auteur voudrait qu'on l'en tienne quitte, en considération des documents sûrs, minutieux parfois, qu'il verse au dossier de ces menus problèmes. » Et plus loin, nous soulignons ainsi l'esprit qui anime nos recherches : « prédilection pour les sujets bien délimités (1), les plus proches dans le temps et dans l'espace, souci d'écarter les hypothèses hasardeuses et de ne rien avancer qui ne ressorte de l'examen attentif des témoignages fidèlement produits ». Ces déclarations nettes et sans prétention, M. D. les interprète de singulière façon : pour lui, nos « glanures » sont destinées à illustrer la méthode que nous entendons appliquer — pour un peu il écrirait *inaugurer* ou *inventer* — dans nos recherches étymologiques. Il nous prête une ambition que nous n'avons nulle part exprimée, pour nous voir trébucher de plus haut.

Car M. D. fait assavoir itérativement (2) qu'il n'admet pas notre hypothèse sur *èvâ*, ni notre supposition que « fouaige » soit l'équivalent phonétique de *fwèdje*. A l'hypothèse sur *èvâ*, par deux fois repoussée, M. D. n'oppose aucun argument ; il ne s'arrête qu'à *fouarge*.

Dès lors que la forme *faverge* était amplement attestée, elle infirmait évidemment nos déductions (3) : les l.-d. vivants de Comblain et de Stoumont, signalés plus haut, nous en avaient déjà averti. Bien que notre analyse des graphies ne présentât plus qu'un intérêt rétrospectif, M. D. la passe au crible. Voyons les trois points de son réquisitoire.

(1) Amoureux des nuances, M. D. corrige ; il parle, lui, de « sujets bien limités » (art. cité, p. 131).

(2) Voyez le fascicule cité du BDW, pp. 131 et 152.

(3) Tout au long de son article, M. D. s'obstine à ne pas voir que nous éliminions, comme suspects, les formes anciennes en *-arge* et celle du patronyme. Il a dû lire pourtant notre commentaire, puisqu'il le reproduit presque intégralement !

1. *Fouaige* voisinant avec *heritaige* et *cherwaige*, nous en inférons que *-aige*, dans les trois mots, notait une même prononciation *-èdje*. — Ce n'est pas sûr, conteste M. D., et il invoque les finales actuelles de *froumadje*, *sàvadje*. Nous sommes sans préjugé quant aux habitudes graphiques des scribes, mais puisqu'on en tirera argument contre nous quelques lignes plus loin, pourquoi en faire fi à cette place ? Que M. D. produise donc, c'est facile, des formes en *-aige* de *froumadje*, *sàvadje* : c'est le seul argument qui pût avoir quelque valeur.

Au demeurant, que (*fou*)*aige* ait été prononcé, à l'époque, (*fou*)*èdje* ou (*fou*)*adje*, voilà qui est totalement indifférent : c'est l'identité de prononciation dans les trois mots en voisinage, qui importait. M. D. n'avait qu'un moyen de nous confondre : c'était de prouver que *-aige* pût représenter le *-arge* des formes antérieures. Qu'il apporte, par exemple des graphies *laige*, *baige*, *taige* pour *large*, *barge*, (il) *tarde*, et l'on se rendra à ses raisons. Sur ce premier point, M. D. pirouette à côté de la question (1).

2. M. D. ne connaît pas de document ancien où *-av-*, *-auv-*, *-ouv-*, *-ou-*, *-ow-*, ou l'un d'eux, aient servi à noter *w*, et nous ne serions pas en mesure d'en citer aucun. — Voilà qui fera sourire tout lecteur des « chirographes informes » (2) dont parle M. FELLER. Que les chancelleries et les scribes érudits aient eu leurs habitudes graphiques, nul ne le conteste. Mais s'imaginer qu'en dehors des formules juridiques et stéréotypées, nos greffiers de villages (3) se soucient de conformisme, surtout quand il s'agit de vocables indigènes ou de lieux-dits, c'est une erreur que dissipe bien

(1) Même dérobage, quand M. D. entreprend l'explication de la forme wallonne (p. 137).

(2) J. FELLER, *Français et dialectes*, dans ce *Bulletin*, t. V (1931), p. 72.

(3) Des onze attestations que nous apportions, neuf sortaient de greffes villageois.

vite la bigarrure des termes enregistrés dans nos glossaires toponymiques (1). Au surplus, les sons labiaux *u*, *v*, *w*, *ou* sont ceux qui embarrassent le plus scribes et lecteurs : *v* et *n*, *w*, *uv* et *m* se confondent facilement, en l'absence de signe diacritique. Enfin, nous avons écrit, et M. D. reproduit : « -av- (...) essayent de rendre le son *w* » : n'était-ce pas dire clairement la valeur *anormale* — mais non sans exemples, on va le voir — que nous assignions à ces notations ? Dès lors, par quel prurit de contradiction vient-on nous objecter des *normes* graphiques ? Il y a un instant, pour les besoins de la cause, on nous en refusait le bénéfice !

Cela dit, quelle valeur, autre que *w*, M. D. assigne-t-il donc à -ow-, -ou- et -ouw-, dans les formes qui suivent ?

-ow- :

1. *Owit* (= 8) concurrence *ovit*, *ouit* et *wit* ; les dérivés sont : *witante*, *witin*, *ouvetaine*, *owitemme*. — Quelques références entre cent autres : « quatre vins et *owit* » 1288 (*Cart. d'Orval*, 543) ; « *owit* » XIV^e s. (*Cart. St-Lambert* III, 158, 187, 210, 409, 438 etc.) ; « *owitemme* » 1340 (*ibid.*, 581) ; « nonante *owit* » (apud *Hemricourt* I, 312) ; « *Oywit* ans rengnat Marcelle, al bin faire alliés » (apud *J. d'Outremeuse* I, 638 ; vers 3653 de la *Geste de Liège*) (2) ; « *owyet* » 1428 (BORMANS, *Métier des Tanneurs*, p. 307) ; 3 fois « *voye de owit piez* » dans la *Toponymie d'Esneux*, p. 300. Etc. etc... — 2. *masowaige*, *masowiez*, *maizowier*, variantes de *masuage*, *masuier*, dans GODEFROID. — 3. *Fowedar* (1386 et 1440), *Fuendar* (1398), *Fowendar* (1504), *Fowadar* (s. d.), dans GOBERT, *Liège à travers les âges* III, pp. 33 et 38. « *Lynart dit Fowedar* » 1507 O Voroux-lez-Liers II, 48 v^o ; « *Lynard de Fewudar* » 1588 *ibid.* 4, 65. Toutes ces formes sont des variantes de l'ancien l.-d. liégeois *Foidart*, aujourd'hui nom de famille. — 4. *alowain*, à côté de *alloen*, *allewen*, *alwain*, *alluen* ; voyez BODY et BORMANS, *Glossaire roman-liégeois*, p. 68 ; *Cart. St-Lambert* II, 329 et passim. — 5. *jowêhe*, français

(1) Et encore, que de cacographies éliminées par les auteurs, parce que sans intérêt aucun !

(2) SCHÉLER observe expressément, dans son *Glossaire de la Geste*, que *oywit* est monosyllabique.

joue (DL *djwêhe*) : voyez le jeu des formes *joihe*, *jowêhe*, *jwêhe* dans GRANDG., *Dictionnaire étymologique*, I, 256 ; II, xxviii et 533. — 6. *Lowaige*, nom officiel roman de la commune flamande de *Lauw*, arr. de Tongres ; en wallon : (*dji va-st-a*) *Lwêdje*. On le rencontre des centaines de fois dans les documents liégeois sous les formes *Wege*, *Wegge*, *Weghe*, *Weige*, *Weigge*, *Wage*, *Wagge*, *Waige*, *Waighe* (1) (de 1233 au 19^e s.). C'est de là que tirent leur nom la *Rue de la Wache* à Liège (GOB., *Liège à travers les âges*, VI, pp. 1 sq.) et la *cinse dèl wadje* à Jupille (*Top. de Jupille*, p. 339). La *Toponymie d'Othée* de M. HERBILLON (p. 87) signale une « *voie de Louage* » et « *une voie de loige* », forme cadastrale. Pour prévenir l'ergotage, soulignons que *Lowaige* et *Louage* sont des graphies récentes ; il ne faudrait tout de même pas supposer leurs auteurs capables d'étymologie. — 7. *powery* pour *poirier*, en 1550, dans un registre scabinal d'Esneux.

-ou- :

1. *ouit* (= 8) : « *settante et ouit* » 1279 (*Cart. du Val-Benoît*, 232 et passim) ; « *quarante ouit* » XIV^e s. (*Cart. St-Lambert* II, 346 et passim) etc. — 2. L'anc. franç. *touaile* pour *toile* est archiconnu. — 3. « *en terrouere* et en varannes de Vecqueville » 1325, dans une charte champenoise. Au XVI^e s., des graphies comme *terrouer*, *territouer*, *mirouer*, *ouurouers* se trouvent en bon nombre dans les textes français (voyez BRUNOT, *Hist. de la l. française*, II, 256 et DARMESTETER et HATZFELD, *Le XVI^e siècle en France*, p. 210). Quand Sylvius, grammairien du XVI^e siècle, veut noter la prononciation picarde, il écrit *ouaine* (gaine), *ouan* (gant), *ouaster* (gâter) etc. (Voyez NYROP, *Gram. historique de la l. française*, I², p. 404). — 4. *Rouainne*, à côté de *Roen*, *Roine*, *Royme*, formes anciennes de Roanne(-Coo), en wallon *Rwène*. — 5. *rouanne* pour *roisne*, *roine*, latin *rucina*, cité par M. FELLER dans ce *Bulletin* t. V (1931), p. 77. — 6. *assouager*, *essouaigier* (liégeois *aswâdjî*) pour *assoigier*, *assuwagier* ; apud Du Cange et Godefroid. — 7. Le *w* est noté par *ou* dans les mots français *marsouin*, *couenne*, *couette* (variante *coite*), *fouet*, *douaire*, *jouine*, *mouette*, *chouette*, *fouine*, *fouir*, *Edouard*, *Souabe* et quelques dizaines d'autres. — 8. *Louette* est le nom de deux villages de la province de Namur. On prononce *lwate* en wallon. Formes anciennes : *Loitres* (1139), *Loyt* (1531).

(1) Il y a aphérèse de *l* dans toutes ces formes.

Voyez VINCENT, *Les n. de lieux de la Belgique*, p. 49, n° 61a. — 8. *La Beau Douane*, forme cadastrale de l'ruie Baudwène à Forges-lez-Chimay. — 9. *Jouette* (1706) à côté de *Juette* (1618) et de *Joitte* (1751) dans la *Topon. de Jalhay*, p. 126. — 10. *Laoureux* en 1702 et *Lawireux* en 1784; voyez *Topon. de Jalhay*, p. 89. — 11. *Piroues* au XIV^e s., est *Pierwez* en 1254 et aujourd'hui *Peruwelz*; voyez VINCENT, *Les n. de lieux*, p. 128, n° 174. — 11. Voyez aussi l'article *hovalon* dans J. HAUST, *Etymologies wallonnes et françaises*, p. 158.

-ouw - :

1. *ouwetaine* (= huitaine) chez J. d'Outremeuse I, 229; comparez « dedens le witaine » 1287 dans le *Cart. St-Lambert II*, 409. — 2. « vint et ouwit » 1318, *ibid.* III, 187. — 3. *Pierouwes* en 1288, est *Perwez* en 1227, *Perueiz* en 1251 et aujourd'hui *Perwez-en-Condroz*. Voyez VINCENT, *Les n. de lieux*, p. 128, n° 174.

3. Nous aurions dû voir que « les formes *favarge*, *fouaige*, *fouarge*, *fauwaige*, *favaige*, *fouvarge* supposent unanimement une prononciation trisyllabique ! » — Unanimement ? Répétons une fois de plus que le type en *-arge* n'entrait pas dans la ligne de notre compte, puis faisons nos compliments à M. D. qui peut être sûr de ces choses-là. En possession des formes françaises, des *fouwâdje* / *fowâdje* de Comblain et de Stoumont, on ne peut plus discuter la structure syllabique du mot : seulement, c'est *a posteriori* qu'on affiche cette mâle assurance !

Mais, « ce qui est infiniment plus grave », comme dirait notre pétulant Aristarque, c'est qu'il glisse lui-même — et avec quelle désinvolture ! — sur le terrain des affirmations téméraires et aventureuses.

Les ouvrages de références lui ont signalé *favarge* dans le *Cligès* du poète champenois Chrétien de Troyes. W. FÖRSTER le relève une seule fois dans l'ensemble des œuvres. Le mot est à la rime. Les variantes des manuscrits — quelle indication ! — sont nombreuses : *favarge*, *faverge*, *fauvarge*, *fauvarge*, *fousarge*, *fornage*. A *favarge* un manuscrit

substitue *sache* ; un autre, *charge* ; un troisième, *encarge* (1). Pas une seule fois on ne rencontre, dans tout l'œuvre de l'écrivain, le verbe *favergier*, dont *favarge* est le déverbal (2). Chrétien est sans conteste le plus artiste et donc — quant à la langue — le plus artificiel des poètes du moyen âge. Poète courtois, ses lectures sont très étendues. De l'avis de son éditeur, un maître, c'est précisément à partir de *Cligès* que la langue du poète perd son caractère spécifiquement champenois (3). M. VON WARTBURG ne s'explique pas la présence de *favarge* dans *Cligès* (4). Tout ici commande la plus extrême circonspection.

Parangon de toutes les prudences, que va faire M. D. ?... Sans qu'un doute l'effleure, il conclut, imperturbable : le *favarge* de Chrétien de Troyes « annexe la Champagne à l'aire primitive de *faverge* » (p. 134). Et voilà !

On ne s'étonnera plus, après cela, d'entendre M. D. proclamer, sans une réserve : « Ainsi donc l'aire de *faverge* s'est étendue autrefois de la Drôme jusqu'à la principauté de Liège ». Le terme étant attesté chez nous par la toponymie, par l'anthropologie et aussi — ce qui n'a guère d'importance — par les textes littéraires (5), la conclusion

(1) Voyez, dans la grande édition de *Cligès* (1884) par FÖRSTER, l'appareil critique au bas de la page 165.

(2) Consultez KRISTIAN VON TROYES, *Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken*. Unter Mitarbeit von HERMANN BREUER verfasst... von WENDELIN FÖRSTER. Halle, Max Niemeyer, 1914 (n° 21 de la *Romanische Bibliothek*). Une deuxième édition, remaniée par H. BREUER, a paru en 1933 chez le même éditeur.

(3) Après avoir souligné le caractère dialectal des premiers écrits, FÖRSTER leur oppose en ces termes les œuvres de la seconde période, qu'il inaugure *Cligès* : « ... während seine späteren Gedichte eine durch das Französische sehr beeinflusste, nur in wenigen Punkten noch an die Champagne erinnernde Sprache befolgen. » Edition d'*Erec et Enide*; Halle, 1909², p. xxxvii.

(4) « Die form *favarge* auch zweimal in afr. texten, S. Godf. Est ist mir nicht klar auf welchem wege sie dort hineingekommen ist. » Voyez le FEW, au mot *fabrica*. M. D. ne lit donc pas jusqu'au bout les autorités qu'il invoque ?

(5) Que conclure de la présence de *favarge* dans un texte où

est moins contestable. Néanmoins, le verbe *faverger*, qui a produit le nom, ne se rencontre nulle part en Wallonie : *faverge* peut donc n'y être qu'un terme d'emprunt. Il y concurrence *forge* /*fôdje* au long de plusieurs siècles : à la faveur de quelle nuance de sens? Vétilles, dont ne s'embarrasse pas la méthode sans œillères de M. D.

Ce n'est pas tout : après les débordements annexionnistes, voici la fantaisie sémantique. Le sens obvie de *favarge* est, dans les documents, celui de *forge*. Si le mot est bien le déverbal de *faverger*, le même sens s'impose encore : comme la *djise*, la *bate*, la *tèye*, la *côpe*, la *drèsse*, la *rôte* sont les endroits où l'on gîte, bat, taille, coupe, dresse, fait rouir, — ainsi la *favarge* est le lieu où l'on « faverge ». M. D., qui ne refuse rien à la littérature, se souvient de l'acception métonymique de *favarge* dans *Cligès*, d'ailleurs soulignée par FOERSTER (1) ; il rectifie et précise : « *forge*, ou plutôt, au début, foyer de la forge ! » (p. 137).

A l'instar de notre contradicteur, résumons et concluons. Ironie d'un goût douteux, dérobade redoublée, naïve mise en demeure, argumentation à sens unique tirée d'habitudes graphiques, utilisation déconcertante de textes purement littéraires, lecture en diagonale d'« autorités » invoquées, hypercriticisme, méconnaissance ou ignorance des difficultés inhérentes aux recherches de toponymie locale : en conscience, nous ne voyons rien à retenir de la leçon. Sinon, qu'il est sage de se borner et de cultiver chacun son jardin.

Puisque nul n'échappe aux défaillances, il y a profit à s'éclairer mutuellement, dès lors qu'on y met sérénité,

J. d'Outremeuse adapte au siège de Huy en 998, des fantaisies épiques puisées Dieu sait à quelles sources? Quant aux *Moralia in Job*, *favarge* y a un sens purement métaphorique ; on ne le dirait pas à lire la courte citation de M. D. Puisqu'il en tire argument, il pourrait s'appliquer à préciser ce sens...

(1) « Schmiedeofen » : au mot *favarge* dans le *Lexique de Chrétien*, 1^{re} éd., p. 139.

tact et courtoisie. Mais verra-t-on, à chaque occasion, M. Delbouille en travail escalader sa chaire, brandir sa férule, agiter son bonnet de docteur, pour accoucher, au total, d'un *ridiculus mus*? Qu'il s'épargnera de peine quand il parviendra à dépouiller la livrée du maître d'école !

Arbres fruitiers et lieux-dits

1. — Le l.-d. *a l'hâye dè coyâr*, en bordure de la *vôye dè coyâr* désigne, à Noidré-Sprimont, des cultures situées à l'est du hameau. Les greffes scabinaux fournissent ces mentions : « une pièce extante à la haye du couart » (1658) ; « à la haye du coyarts » (1660) ; « à la haye de couwart » (1691) ; « terre en lieu dit le coard » (1758) ; « une piece de terre desseur la terre de coart » 1787. Nous relevons à Onche, dépendance de Boirs : « un thier appelé le thier de coyâr gissant à Onche » 1555 O Houtain-Saint-Siméon 2, 66. La *Toponymie de Beauvais* enregistre « une piece de jardin nomée a Koyâr » (1593).

Or la *Toponymie d'Esneux* (p. 229) signale une « terre appelée la terre au poirié de covart » (1673). En contrôlant, en vue de la mise au point de la *Toponymie de Sprimont*, le dépouillement des registres aux œuvres, nous avons noté, en 1585 : « un poirez dite de cowar ». Les archives de Louveigné nous donnent, en 1584 : « un poirry de coiar », et en 1589 : « une piece de heritaige en jardin à Cornemont, joingnant deseur a chemin de Liege, et desoub a chemin qui vat vers Damreit, vers Damereit à Pier des oneux, à deux pied près d'ung poirry de coyâr (1), et joingnant à ung forchou billoquer deseur a chemin ».

Du coup, le sens du l.-d. de Noidré s'éclaire. La *hâye dè coyâr* ne désigne pas, comme on le croirait à première

(1) Les arbres servaient souvent de points de repère et de limites : la survivance des dénominations s'explique.

vue, la *hâye* (haie ou bois) d'un propriétaire portant le sobriquet *Couillard* (1) : d'ailleurs, en ce cas, l'ancienne syntaxe exigerait plutôt *hâye li coyâr*. Le sens est : *bois* ou *haie où croît un poirier de l'espèce dite coyâr*. Par ellipse du terme générique, l'arbre s'est appelé *coyar* ; puis, sans autre détermination, le mot a pu désigner, à Beaufays, une terre où croissait un poirier de l'espèce.

Ces transferts de sens sont fréquents dans le langage. A Liège, un *Saint-R'méy*, un *Lédjîpont* sont des poiriers originaires de Saint-Remy et de Légipont au pays de Herve. Un *herve*, un *harzé* sont des fromages fabriqués à Herve, à Harzé ; la *savôye* est un chou de Savoie ; l'*obourg*, l'*appelterre*, le *harlebeeke* sont des tabacs. Les *édouards* sont des pommes de terre. L'origine de *calpin*, *quinquet*, *napoléon*, *louis*, *zeppelin*, est bien connue. En Italie, dans le langage des arquebusiers et des chasseurs, un *liegi* (un Liège) est un fusil de luxe, de quelque provenance soit-il.

2. — Henri Simon signale, à Sprimont, le l.-d. *so vèrdin*, désignant des terres cultivées entre les hameaux de Lilez et de Presseux. Les mentions d'archives sont : « une piece d'hirtaige a werdin » 1581 ; « en lieu dite par deseur verdin » 1585 ; « en lieu dict a verdin... desseur verdin » 1597 ; « terre appelée le verdin » 1660. Nous avons relevé le même l.-d. au hameau de Playe, à la limite des communes de Louveigné et de Sougné-Remouchamps « la terre a Verdin » 1619 ; « terre extante en lieu dit Verdin lez Playe » 1793.

Enfin, dans les registres scabinaux de Plainevaux, nous cueillons, sub anno 1766, cette mention : « un demi bonier ou environ situé à la melée de verdin ». La dénomination

(1) Le terme est n. de personne dans ce texte : « VIII verges grandes en la haulteur de Brus desseur le nueffville, joindant vers le conté de Looz à Cowart delle neuffville » 1532 O Fexhe-Slins 5, 154 v°. Le patronyme *Coart* existe d'ailleurs en Wallonie.

est oubliée et nous ne l'avons plus trouvée qu'une fois dans les archives du lieu, en 1778 ; nous en concluons : 1° qu'elle n'a eu qu'une courte existence, d'une durée égale à peu près à celle du pommier, 2° qu'il faut interpréter, non pas « au pommier situé au lieu-dit verdin », mais « au pommier de la variété verdin ». Le cheminement de sens qui nous conduit au toponyme *vèrdin* est parallèle à celui qui, tantôt, nous conduisait au toponyme *coyâr*.

Verdin se retrouve comme patronyme au pays de Liège et dans la province de Luxembourg. Mais ce n'est pas comme tel qu'il figure dans « meleye de verdin » : dans cette hypothèse, on attendrait la construction génitive, sans préposition. De nouveau nous avons affaire à une variété de fruits.

La canne à épée se dit à Liège *canne a vèrdin*. On étendra naturellement à l'arbre, l'explication de M. HAUST (DL, p. 688) : les pommiers dits de *vèrdin* nous sont venus de la région de Verdun, de même que les *braïbants* nous viennent du Brabant, les *lédjîponts* de Légipont (hameau de Saive).

Sans être de nature vagabonde, les noms de lieux voyagent donc puisque, descendant la Meuse, Verdun s'en vient baguenauder sur les collines septentrionales de l'Ardenne belge.

3. — Dominant le ravin boisé qui marque la limite des communes de Nandrin et de Rotheux, on trouve, au hameau de La Rimièrre, la *cinse d'angoh* avec, à proximité, le *bwès d'angoh*. On dit souvent *a angoh*, *èn-angoh*, l'*h* s'amuisant à la finale comme dans *fa(h)* (faix), comme dans *flo(h)* (étang). L'endroit est mentionné dans les archives d'Esneux, de Sprimont et du Val-Saint-Lambert : « Jean d'Angoche » 1477 ; « Waltier danghoisse » 1517, « Watyer dangoxh » 1536, « en Angoxhe » 1580 et années suivantes.

Une « maison d'Angoxhe » existait autrefois au hameau des Trois-Couronnes à Esneux (voyez *Toponymie d'Esneux*, pp. 293 et 311). Le terme est-il ici en fonction de locatif? Est-ce le nom du propriétaire, celui-ci étant originaire du premier endroit signalé? Nous n'en déciderons pas.

Il n'y a pas lieu de penser ni à quelque val ténébreux, ni à des Thermopyles condruziennes (1). Non seulement la poire d'ango ou d'angol est encore connue à Liège (voir le DL, p. 27), mais la variété était cultivée dans la région aux siècles derniers. Les archives des cours signalent « un poirier dangoxhe » en 1559 à Plainevaux ; « un petit poirié de Angosse » en 1578 à Louveigné ; « un petit poirier d'Angoxhe » en 1634 à Tilff. Par ellipse un *pèré d'angoh* devient un *angoh* et, en fonction toponymique, *a l'angoh* ; puis, par omission de l'article : *a angoh*, *èn-angoh*.

La poire d'angoisse est-elle ainsi nommée parce que, de goût amer, elle produit un resserrement nerveux du gosier, ou bien, comme le prétend Ménage, parce qu'elle nous vient d'un lieu appelé *Angoisse* en Limousin (voyez LITTRÉ, sub verbo)? Grammatici certant. Vérifiée, l'assertion de Ménage nous mettrait à nouveau devant un cas intéressant de nom de lieu pérégrinant.

4. — La *Toponymie de Vottem* (p. 54) signale le l.-d. à *plat duran*, avec ce bref commentaire : « Sauf erreur, ce terme désigne une espèce de fruits, pommes ou poires. » Il n'y a pas de doute, et c'est encore une fois de poires qu'il s'agit (2). Bornons-nous à rappeler le *Beurré Durondeau*,

(1) « dedans l'angoisse et strictitude des chemins » 1532, dans le *Dictionnaire* de GODEFROY, sub verbo. — Signalons, pour mémoire, une note du D^r FERD. TISON relative à *Angoh* de Rotheux-Rimièr, qu'il écrit *Engoche* : « Nous croyons retrouver dans ce mot le radical *coh*, *coxa*, os de la jambe, par extension la jambe elle-même, et employé par Silicus Flaccus dans le sens d'angle, de tournant ; *engoche* signifierait donc un tournant. » Voyez BIAL, t. 25 (1896), p. 9.

(2) Les textes produits permettent de suivre l'évolution du l.-d. ;

bien connu des gourmets, et à reproduire quelques mentions d'archives. A Esneux : « un poirier, appelé communément de durant, extant présentement croissant en un cortil » 1594 ; « un poirier de durant extant en la terre Leonard audit Montfort » 1624 ; « un poirier de duran et un pommier de compette » 1646. A Louveigné : « deux poiry, l'ung de fondan, et l'autre de durant » 1613. A Dolembreux : « au tiege de Hotengné, en lieu condist au pereit du durron » 1579 ; « au poirier de duront » 1613 ; « audit Hayen, derier Duront » 1732.

5. — La *Toponymie de Rocour* (p. 88) enregistre le l.-d. *às-abésses*, nom d'un quartier du village. L'abbaye de Vivegnis ayant possédé des biens en cet endroit, nous suggérons l'explication par *abbesse*. Il faut rectifier et préciser, croyons-nous.

L'*abésses*, proprement la cerise dite *abbesse* (de Mouland), fait encore les délices des Liégeois : c'est une « guigne noire cultivée, croquante et très sucrée » (DL, p. 3). Précisément, dans les archives de deux communes limitrophes de Rocour, nous avons rencontré deux mentions du cerisier aux abesses : « Item encor ung thiersier assavoir ung abestrye » 1599, à Liers ; « deux sellicier, scavoir ung abastier et un pecallier » (1) 1652, à Fexhe-Slins. C'est par l'intermédiaire de l'arboriculture, non de la propriété foncière, que le l.-d. de Rocour rejoint son origine monastique.

après avoir dit *à duran*, on omet l'article : *è duran*, *dizos durant* ; puis, pour désigner la partie plane : *à plat d'duran* (« a plate durant » en 1691), et enfin *à plat duran*.

(1) Proprement : *pêchallé*, nom wallon de l'aubépine. Entendez : cerisier dont les fruits ressemblent aux *pêchales*, cenelles. — Il nous paraît plausible d'expliquer par *timpe-èt-târd*, autre variété de cerises (DL, 658), le l.-d. de même nom de Villers-l'Evêque et d'Othée pour lequel M. HERBILLON, d'après l'abbé DOMKEN, donne une autre interprétation (voyez la *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, nos 445 et 706).

6. — Enfin, une suggestion. Le *france* désigne « l'eau-de-vie de France ». Par une ellipse semblable, la poire de France, si répandue dans nos régions, pourrait avoir donné naissance au l.-d. qu'on rencontre : 1^o à Clermont-sur-Meuse : *è france* ; — 2^o à Villers-le-Temple : *è france* ; — 3^o à Forêt (Prayon-Trooz) : *èl france* ; — 4^o à Battice : *èl france* ; — 5^o à Lixhe : « La France ».

Outre les espèces fruitières qui ont servi à expliquer les l.-d. *coyâr, vèrdin, angoh, duran* et *abèsses*, nous en avons noté d'autres qui pourront éventuellement se retrouver dans les désignations de lieux. Souvent ces vocables n'ont qu'une vie éphémère. Leur aire d'emploi se restreint à une région, parfois à un village. C'est naturel : le propriétaire donne à ses arbres le nom de l'ami, du pépiniériste qui les lui fournit (1) ; ou bien il les désigne par la qualité des fruits, goût, forme ou couleur. A moins d'une fortune particulière, ces dénominations ne sortent pas de leur canton d'origine ; elles s'oublient vite. Nous avons soumis à un spécialiste liégeois une vingtaine de noms recueillis dans les documents : il n'en connaissait pas un seul. Ceux que contient la liste suivante ne sont pas tous inédits (2) ; mais, peu connus, il est utile de les maintenir au tableau :

Poiriers :

1. « un poirir de clypart » 1557 (Fexhe-Slins) ; « endit corthy, un poirry de clippa » 1604 (Louveigné). — 2. « un perez de fissée » 1545 (Sprimont) ; « faissant, par ung poierier de fizée extant en l'enny dudit hirtaige, d'amont, l'entredeux et vraye deschevre [séparation, wallon *dizeûve*] tant de l'hirtaige dudit Collen comme de l'hirtaige présentement audit Henry, présentement rendu » 1548

(1) De même l'éleveur laisse son nom aux vaches qu'il vend au paysan.

(2) De son côté M. FAIRON a dressé une liste copieuse de noms d'arbres fruitiers mentionnés dans les archives de la région de Theux.

(Plainevaux) ; « deux poiry de fizée » 1550 (Esneux) ; « ung poirier de fisée » 1575 (Plainevaux) ; « un poierier de fizée » 1611 (Tavier-en-Condroz) ; « un poirier de fussée » 1634 (ibid.) ; « un poirier de fihée » 1635 (ibid.). A Faimonville on appelle *fizés*, nous dit M. l'abbé Bastin, des poires longues et minces, en forme de *fuseaux*. — 3. « en lieudit au pereit de Lardea... au lieu nomé au poirier dict L'ardeau » 1610-1613 (A Sprimont) ; « ung poiry de lardeau » 1633 (Esneux). — 4. « ung grand poirier de Leichebarde » 1599 (Esneux). — 5. « ung petit poiry de tutain » 1605 (Ouffet) ; « deux vieux poiriers, l'un de teutain et l'autre de tempry » 1700 (Esneux). Le dictionnaire de Grandgagnage (II, 427) donne *teûtin* : « rousselet, sorte de poire » ; comparez « rosseau » ci-après. — 6. « ung gros poiriez de rosseaux » 1581 (Sprimont) ; « un poirier moitié fondant moityé rosseau » 1630 (Tilff) ; « ung poirier de roseaux » 1637 (Esneux) ; « ung poirier de roseau fondan » 1637 (ibid.) ; « un poirier de rosseau » 1646 (ibid.). Comparez la « Rousselet de Reims » et voyez, au numéro précédent, la note à *teûtin*. Peut expliquer le l.-d. *è rossé*, « au Rosseau » 1698, « en lieu dit en rossay » 1770, — signalé dans la *Toponymie d'Esneux*, p. 256. — 7. « un vieu poirier dit de blanches pucelles qui se trouve dans la prairie » 1777 (Trembleur). — 8. « deux poirrié, ung... et l'autre de coup d'auwiell » 1577 (Louveigné). Lire *cou d'awéye*? — 9. « trois poiryer, seavoir... un de cœur » 1620 (Louveigné). — 10. « ung poerry de fondan, qui est une des metze [borne] » 1568 (Louveigné) ; « un poirier de fondon » 1595 (Esneux) ; « ung poiry de fondan stant et gisant en cortil le coutury au lieu de Lincé » 1599 (Sprimont) ; « un pereit de fondant » 1621 (Ouffet) ; « un poirier moitié fondant moityé rosseau » 1630 (Tilff) ; « deux poiriers de findants » 1633 (ibid.) ; « un poirier de roseau fondan » 1637 (Esneux). La *fondante* est une variété bien connue. — 11. « ung poirit de tempry » 1635 (Esneux). Traduisez : un poirier de (poires) hâtives. Comparez, à Dolembreux : *è timplicôre*, « en tempricor » 1696, c.-à-d. : au coudrier hâtif. On dirait aujourd'hui : *pèré d'improves, improwe côre*. — 12. « un poirier de grosse queue » 1677 (Esneux). — 13. « un powery de pirxho » 1550 (Esneux). Poire à cœur dur comme un noyau, lequel se dit à Esneux : *pîr'hète*? — 14. « ung poirry de bon poirry » 1584 (Louveigné) ; « ung pereit dite bon pereit » 1585 (Sprimont) ; « ung poirry appelé le bon poirry » 1602 (Rouvereux). — 15. « deux petits poiry de sauvaige » 1635 (Esneux). — 16. « le poiry de petria » 1556 (Esneux) ; « le poirier de petreau » 1677 (ibid.) ; « un poirier dit poirier de petray » 1690 (ibid.) ; « en lieu dit au poirier de petray » 1695 (ibid.). Le

pètré (de *pèter*, suff. *-éré*, suivant le DL) est une petite poire sauvage dont on tire le vinaigre. A Esneux, l'arbre s'appelle *pètrali* (1) ; on a d'ailleurs dans la *Toponymie d'Esneux*, p. 230, le l.-d. à *pètrali*. Ajoutons : « terre gissante en lieu dit au petreaux » 1623 (Louveigné) ; « en paxhege dit au petray » 1716 (Esneux) ; « une pièce de terre a petray » 1781 (Rouvereux).

Pommiers :

1. « une mellee de sure situé en corthie qui fut blan Johan » 1573 (Louveigné) ; « une mellee de surette de Slins en dit jardin » 1545 (Fexhe-Slins). — 2. « une melee de roya » 1604 (Esneux) ; « une meslée de royar » 1615 (ibid.). Lire *royale*? — 3. « une meslee de greffe » 1551 (Ouffet) ; « le cortil az greffons » 1559 (Plainevaux) ; « une petite mellée de greffe » 1581 (Sprimont) ; « une meslée de greffy » 1630 (Tilff). Expliquer par là le l.-d. *às vin'quate grêfes* désignant un verger à Fechereux-Esneux (*Toponymie d'Esneux*, p. 302). Comparez « un poirier de greffond » 1764, marquant limite de biens-fonds dans la *Toponymie de Jalhay*, p. 127. — 4. « une mellée de copet extant endit jardin » 1542 (Fexhe-Slins) ; « empres ung poirier et une meslée de coppette » 1559 (Plainevaux) ; « aux meslées de coppettes, terroir de Haien » 1580 (Dolembreux) ; « ung pommier portant pomes de coupettes » 1600 (Ouffet) ; « endit jardin une mellée de coppette » 1604 (Louveigné) ; « un pommier de compette » 1646 (Esneux). Voyez le l.-d. *al mèleye di copète* à Amostrenne, dans *Toponymie d'Esneux*, p. 212. Pomme en forme de *copète*, petite tasse sans anse, — ou pomme de forme arrondie, du liég. *copou*, *copowe* ; *copète* et *copou* ont d'ailleurs même origine : voyez le DL, aux mots *copale* et *copou*. Dans la région Ath-Tournai les *puns d'copète* désignent les pommes du sommet de l'arbre, de plus belle venue et fruits de choix. — 5. « une mellée de posson croissante dans le mesme cortil » 1682 (Esneux). Pomme en forme de *posson*, petit pot ; voyez le DL, p. 499. — 6. « une meslée de trullette au milieu dudit jardin » 1585 (Sprimont). Lire *trôyéte*, petite truie ; fruit sans valeur, pour les pores? A existé comme nom de famille : « Jakemote Trulhet le fendoir » 1324 et « dame Ysabeal Trulhette » 1330 dans le *Cartulaire St-Lambert III*,

(1) Comparez : « Item une terre... joindant à l'estoc d'un *petroier*... à la réserve d'une petite pièce qui est au bout de la ditte terre vers midy, commençant à un sahurier (= sureau) » 1703, dans l'*Histoire de Dorinne* par l'abbé SERVAIS ; Namur (1910), p. 36.

276 et 364. Ou bien lire *trâlète*, pomme qui *trûle*, qui s'émiette à la pression? — 7. « une meslée de growodon » 1550 (Esneux) et « une meslée de groeden » 1590 (ibid.). Lire *gros Wodon*? — 8. « une mellée appelée de S^{te} Catharine, croissante sur la saulte desseur Essneux » 1682. — 9. « Item deux mellées, assavoir une copet, une de Randaixhe » 1557 (Fexhe-Slins). *Randaxhe* : n. de personne tiré d'une particularité physique ; le lg. *randah* se dit d'un homme vigoureux, impétueux. — 10. « trois mellée, deux de coppette, l'autre de vivengnis » 1610 (Louveigné). *Vivegnis* : village près de Liège, en aval de Herstal.

Prunier :

« deux pruniers ou prustals » 1634 (Esneux). Cacographie ou mauvaise lecture pour *priestais*? Le *priyèsti* porte des *priyèsses*, espèce de mirabelle ; voyez le DL au mot *priyèsse*.

stèpe

On a, à Dolembreux, le l.-d. *è stèpe*, *so stèpe*, désignant des terres cultivées : « en lieu ditte elle steppe » 1586. A Comblain-au-Pont : *às stèpes*. A Romsée : « aux steppes ». A Fraipont : « aux Steppes ». A Seraing : *è fond di stape*.

M. HERBILLON, dans sa *Toponymie de Xhendremael*, p. 24, a relevé *è stèpé*, qui désigne des terres situées aux confins de trois communes : Xhendremael, Wihogne et Othée. HENRI SIMON signale un autre diminutif aux confins de Sprimont et de Louveigné : *è li stap'lète* : « heritaige estant emprès Noedré, appelé à la stapelett » 1586 ; « en lieu qu'on dist à la staplette près Noidré » 1602 ; « sur les stapettes » 1762 ; « sur l'istapette » 1781.

De plus compétents décideront si *stape*, *stapé*, *stap'leû*, *astapler*, *stèpe*, *stèpé*, *stèpia*, *stèper*, *stève*, *stipe* et *astiper* nous viennent du nord ou de l'est, si les nuances de tonalité de la voyelle radicale révèlent des emprunts d'âges et de dialectes différents ou si ce sont des variantes romanes. Il nous suffit de constater qu'on s'accorde à rattacher toute

la série à un radical germanique dont la signification générale est pieu, soutien (1).

Les deux sens originels, d'ailleurs voisins, survivent dans les représentants wallons de la famille. Si, à Hannut, une rame de pois est un *stèpia* et si ramer (donc soutenir) des pois s'y dit *stèper dès pwès*, d'autre part l'idée de pieu, dans l'acception évoluée de « pieu marquant limite », se retrouve dans l'ancien langage des houilleurs liégeois (2). Un *stipé* y désignait un piquet planté à la surface pour marquer la limite des travaux souterrains ; *stèper*, v. n., signifiait : aboutir, avoir comme limite ; le *stèp'mint* était la limite d'une exploitation. Ajoutons cette mention du lexicographe LOBET : *mète on stap* : mettre un point de repère (apud GRANDGAGNAGE, II, 396).

En dehors de l'exemple de LOBET, nous ne trouvons au simple *stap*, *stèp* (3) que des significations où n'apparaît

(1) Références documentaires : ST. BORMANS, *Vocabulaire du houilleur* dans le BSLW, t. 6, 1863, p. 242 ; voyez aussi dans le *Métier des Tanneurs* du même auteur p. 262, rangée indûment au mot *stâ*, l'expression « tenir staple », tenir boutique ; GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique*, I, 30 et II, 396-9 ; J. HAUST, *La houillerie*, p. 200. — GRANDG. rattache les mots de radical *stap* au germanique *stap* ; pour ceux en *stèp-*, il hésite entre le latin *stipes* et le germanique *step*, *stip*, *stop* (ficher, fixer, arrêter) ; pour *stipe* (*loc. cit.*, p. 401), il compare le flamand *stip*. M. ULRICH, dans ses *Germaansche elementen in de romaansche talen*, rattache les mots en *stap-* au radical germanique *stap*, *stut* (n° 2046) ; pour *stipe* et *stèper* il invoque le limbourgeois *stiepen* (n° 2062) ; M. HAUST (DL, 614) rapproche des mots en *stap-* le bas-allemand *stapel*, et de *stipe*, le bas-allemand *stipe* et le flamand *stiep*.

(2) Voyez BORMANS, *Vocab. du houilleur*, *loc. cit.*

(3) Tout Liégeois bien né pensera à la *warde de steppe*, endroit situé à la frontière des langues, entre Montenaeken et Houtain-l'Évêque : le 13 octobre 1213, nos ancêtres y infligèrent aux Brabançons une sanglante défaite. Nous avons noté : « Evrenais [Avernas] au comté de Stepes » 1083 BSAH, t. 2, 189 ; « Evrenais in comitatu de Steppes » 1124 *ibid.*, 192. GRANDGAGNAGE (*Mémoire sur les n. de lieux*, p. 89) ignore le sens de *steppe*, mais il observe que *warde* est rendu en latin par *custodia*. Comme *custodia* signifie souvent enclos, s'agirait-il ici de palissade, de clôture en pieux ? Toutefois l'historien de la seigneurie de Montenaeken, M. KEMPE-

pas à l'évidence l'idée de pieu, pieu limite. Mais le dérivé *stipé* a nettement ce sens dans les textes qui suivent : « les esteppea furent planté » 1546 (à Esneux) ; « les en-sengnes et steppealz avoient par eulx estez planteis » 1556 (à Vottem) ; « masse et steppea » 1568 (Esneux) ; « ils avoient planté brocque, lymittes et stepea » 1589 (à Esneux) ; « selon les marcqs et stipeaux par eulx y mise » 1620 (à Esneux) ; « lesquelles dites brockes et stapeaux » 1657 (Tilff) ; « de largeur telle que le stippaux sont plantés » 1715 (Vottem) ; « suivant les stipaux plantés » 1795 (à Rotheroux-Rimière) (1).

Ainsi que *masse*, *k'fin*, *rinnâ*, *bone*, *tiér*, *tièrmé*, *tièr-male*, qui ont fourni tant de lieux-dits, *stèp* et *stèpé* marquent l'emplacement d'anciennes bornes cadastrales ; parfois même, à l'égal de *nâye*, *clawîre*, des limites de juridictions, comme dans l'exemple significatif fourni par M. HERBILLON.

stèpinne

1. *às stèpinnes* : près à la limite de Tilff et Dolembreux, au hameau de Méry. — 2. *è li stèpinne* : terres au nord-est de Noïdré, à la limite de Sprimont-Louveigné ; « en stepenne » 1787. — 3. *às stèpinnes* : dépendance d'Anthiesnes, proche de la limite communale d'Ouffet. — 4. *dizo stèpinne* : désigne des terres et des prés à Dolembreux ; « terre gisante aus steppaines » 1672 ; « aus stepenne » 1695. — 5. A Louveigné, entre les hameaux de Blendeff et de Stainval : « sur les stepenne derier Stenvaulx » 1588. — 6. A Esneux, entre les hameaux de Montfort et de Vehin : « hirtaige dedens les steppeinne devant Montfort » 1558 ; « un trixhe dans la stepenne » 1770 ; « une piece de terre située aux stepennes derrière Vehin » 1787.

NEERS, voit dans *Steppe* un ancien prénom thiois qui se retrouve sous sa forme génitive dans *stepsberg*, endroit tout proche (voyez, à ce sujet, dans l'édition des Œuvres d'Henricourt, t. I, la note de la page 167).

(1) On remarquera que dans ces textes, de même provenance régionale et à peu près de même date, le mot présente les variétés vocalique (*a*, *e*, *i*) de la famille lexicale.

Du point de vue phonétique, rien ne s'oppose au rapprochement de *stèp* et *stèpinne*. On y incline d'autant plus 1^o que les deux vocables voisinent dans la même région, 2^o que, dans trois cas sur six (n^{os} 1, 2 et 3), *stèpinne* est à des limites de territoires.

On voit cependant que, dans une proportion égale, les *stèpinne* sont loin des limites actuelles, et l'histoire locale interdit d'imaginer qu'il en ait été autrement dans le passé. Et puis, dans l'hypothèse d'une dérivation *stèp-stèpinne*, quelle valeur attribuer au suffixe *-inne*? D'autre part, si l'on examine de plus près la situation des *stèpinne*, on verra qu'ils sont tous en bordure d'îlots forestiers, qu'ils désignent donc des conquêtes tardives sur la forêt primitive. Il est dès lors légitime d'assigner au mot une signification rappelant la mise en culture.

Or l'ancien wallon a le verbe *stèper*, représentant le latin *extirpare* (1), ancien français *estreper*. Le liégeois ne l'a pas conservé, mais la perte est récente, puisque GRANDGAGNAGE (II, 640) enregistre encore, sur la foi de SIMONON, l'expression *stiper lès mâlès-ièbes*, extirper les herbes nuisibles. Les documents nous fournissent de nombreux exemples :

« se ilhs faisoient fossez devers lez bins desseurdis parquen ilh stepassent vingne ou arbre » 1340 *Cart. S^t-Lambert* III, 581 ; « de vignes que ilh aroient copeit, stepeit ou rayet » 1354 *Cart. Val-Benoît*, 472 ; « ilh l'at abatut, et thours et maisons, et fist stepeir tous ses jardins » *Jean d'Outremeuse* V, 324 ; « si l'ont ochis et arses toutes ses maisons et boveries, et stepeis ses jardins et vingnes » *ibid.* VI, 104 ; « ont stepeis et ars les arbres, useries, fineistres, bans, weires et lattes » *ibid.* VI, 674 ; « arbres portant fruit stepeis ou vingnes stepez de fait celleit... portant qu'ilh

(1) On lit dans les *Annales de Saint-Jacques à Liège* : « silva pulcherrima quae Glanum vocatur... hoc anno [1204] extirpatur et venditur » (cité par KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. I, p. 117, en note).

avoient partie de sa maison abatue et steppeit alcuns stos de sa vingne à Amechins » *Hemricourt* III, 69 et 76. Voir d'autres attestations dans le *Vocabulaire d'ancien wallon* de GRANDGAGNAGE, II, 104.

Comme *pèlinne* (à Hody ; au Thier de Statte, à Huy) désigne un sol défriché par le *pelage*, comme *vièrsinne* (à Eben-Emael) rappelle l'opération du *versage*, ainsi *stèpinne* désigne une étendue de terrain conquis sur la forêt par extirpation. Synonyme de *râyis'*, il se range dans la catégorie sémantique des termes relatifs à l'appropriation du sol : *pèlinne* (1), *(ri)vièrsinne*, *sôrtinne* (2), *vièrséye*, *rahis'*, *(r)afroyis'*, *afroyèdje*, *afroyemint*, *sârt*, *trihe*, *djouhîre*, etc.

TABLE

A propos de Fouarge	67
Arbres fruitiers et lieux-dits	77
Stèpe	85
Stèpinne	87

(1) Comparez : « sor le pelen devers Melin » 1280, à Boirs, signalé par KURTH dans la *Front. ling.*, I, 174 ; « Pelennes, Pelaine », l.-d. de Dorinne, signalé par l'abbé SERVAIS dans son *Histoire de Dorinne*, Namur [1910], p. 27. Quant à Pellaines, en wallon *Pèlinne*, commune de l'arrondissement de Waremme, KURTH (*Front. ling.*, I, 195) et M. VINCENT (*N. de lieux de la Belgique*, p. 72) le rattachent au gentilice *Pellius*. — Pour le suffixe, on rapprochera : *às tâpènes*, dans la *Topon. de Villers-l'Évêque* de M. HERBILLON, p. 149 ; « Tapeyne » à Wanzoul ; « La Tapeine » à Vinalmont ; « La Tapenne » à Saint-Georges-sur-Meuse ; « entre deux tapinnes » à Rouvereux ; *ol trèpsinne* à Bovigny, signalé dans les *Étymologies wallonnes et françaises* de M. HAUST.

(2) *èl sôrtinne*, relevé par M. R. GAVRAY, dans sa *Toponymie de Maillen* (inérite).